## **Mexique**

Verónica Razo



**Pourquoi maintenant ?** L’équipe du Secrétariat international (SI) basée au Mexique vient de remettre plus de 49 000 signatures au ministre de l’Intérieur pour dénoncer les actes de torture sexuelle infligés à des femmes au Mexique. Elle a également pu s’entretenir directement avec lui du cas de Verónica Razo. À l’heure où l’affaire est examinée par le ministère et commence à faire parler d’elle dans les médias, il est important que les sections continuent de faire campagne sur son cas. À cette fin, l’équipe Mexique va lancer une campagne d’envergure axée sur le seul cas de Verónica Razo début avril, en s’appuyant sur cet appel mondial.

**Bref résumé du cas**

Verónica Razo, une Mexicaine rescapée de la torture, est en prison depuis près de six ans sans avoir été déclarée coupable d’aucun crime. Le 8 juin 2011, Verónica Razo a quitté son domicile pour aller chercher ses enfants à l’école lorsque des hommes armés en civil, circulant à bord d’un véhicule, l’ont emmenée dans un dépôt de la police fédérale où ils l’ont violée, pratiquement asphyxiée et lui ont fait subir des décharges électriques. Elle a été détenue pendant 24 heures et forcée de signer des « aveux » dans lesquels elle reconnaissait un enlèvement et d’autres crimes qu’elle n’a jamais commis.

Un examen médical réalisé après son arrestation a révélé de multiples blessures sur l’ensemble de son corps. En juin 2013, soit deux ans après son arrestation, un psychologue légiste du bureau du procureur général (Procuraduría General de la República) a confirmé que Verónica Razo présentait des symptômes correspondant à des actes de torture. Amnesty International a examiné l’affaire et n’a trouvé aucun élément laissant penser que Verónica Razo ait pu commettre les crimes dont on l’accuse, hormis les témoignages obtenus sous la torture ou par d’autres violations graves des procédures légales. Toutes les charges retenues contre Verónica Razo doivent donc être abandonnées afin qu’elle soit libérée de prison, et les policiers responsables de sa détention et des tortures qu’elle a subies doivent être traduits en justice.

Prénom NOM Le 3 mai 2017

01 rue MaRue

91210 DRAVEIL

FRANCE

Raúl Cervantes Andrade

Procurador General de la República

Procuraduría General de la República

Reforma 211-213, Col. Cuauhtémoc,

C.P. 06500

CIUDAD DE MEXICO - MEXIQUE

Monsieur le Procureur,

Le 8 juin 2011, Verónica Razo allait chercher ses enfants à l’école lorsque des hommes armés en civil, circulant à bord d’un véhicule, l’ont emmenée dans un dépôt de la police fédérale où ils l’ont violée, pratiquement asphyxiée et lui ont fait subir des décharges électriques.

Elle a dû signer des « aveux » dans lesquels elle reconnaissait un enlèvement et d’autres crimes qu’elle n’a jamais commis.

Les tortures ont été confimées par un examen médical et un psychologue légiste du bureau du procureur général.

Verónica Razo est depuis détenue en prison sans avoirr été déclarée coupable…

Amnesty International n’a trouvé aucun élément laissant penser que Verónica Razo ait pu commettre les crimes dont on l’accuse.

En tant que membre d’Amnesty International je vous demande :

* d’abandonner toutes les charges retenues contre Verónica Razo,
* qu’elle soit remise en liberté,
* de faire progresser l’enquête sur les policiers responsables de sa détention et des tortures qu’elle a subies, y compris au sein de la hiérarchie.

Dans l’attente, je vous prie d’agréer, Monsieur le Procureur, l’expression de mes salutations respectueuses.

Fax : 00 52 55 5346 0908

E-mail : raul.cervantes@pgr.gob.mx

Twitter : @RaulCervantesA

**Copie à :**

**Ambassade du Mexique**

9 Rue de Longchamp,

75116 Paris

Fax : 0147556529